



REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté n°2018-42

COMMUNE DE RECQUIGNIES

NOUS, Maire de la Commune de RECQUIGNIES,

VU l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 411 (1 à 28) – R 417 (1 à 3 et 5 à 13) du Code de la Route,
Vu les prescriptions de l'Instruction Interministérielle du 06/11/1992 sur la signalisation routière – Livre 1^{er}
– 8^{ème} partie, et en particulier les prescriptions de l'article 133 paragraphe B de ladite instruction ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures restrictives de circulation et de stationnement afin de prévenir les accidents et protéger les participants.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le Cirque Ritz s'installera sur la Place de Nice du 29 novembre 2018 au 5 décembre 2018. La restriction de circulation suivante sera appliquée :

- La circulation et le stationnement seront interdits sur la Place de Nice durant la durée de l'installation.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation routière et modifiée par ses arrêtés subséquents sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la commune.

ARTICLE 3 : La Municipalité se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne les risques éventuels, notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens par le fait de la manifestation ou d'un accident survenu au cours et à l'occasion des représentations.

ARTICLE 4 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 2. Dès lors tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du Présent Arrêté sera adressée à :

- M. le Chef du Centre de secours et de lutte contre l'incendie de Jeumont.
- M. le Commissaire de Police de Jeumont.
- La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- L'Arrondissement routier d'Avesnes-sur-Helpe
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB de Maubeuge.
- Groupe Intervals à Le Quesnoy
- Les autocars de l'Avesnois à Avesnelles

A RECQUIGNIES, le 21/11/2018

Le Maire

